



COMMUNE DE PORTEL-des-CORBIÈRES
- AUDE -

Compte-rendu de séance

Conseil municipal du vendredi 17 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, dix-sept novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, (CGCT), s'est réuni dans la salle du conseil municipal sise 10, avenue des corbières à PORTEL-des-CORBIÈRES, sous la présidence du maire Bruno TEXIER.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : mesdames ROUANET, MEILLIAND, CASTEL, SUNER et messieurs TEXIER, NOWOTNY, MAGRO, GARCIA, AUZOLLE, HABERT, MANDIN.

Absents excusés et représentés :

1. Madame BONNET donne son pouvoir à monsieur TEXIER.
2. Madame BOUDIAF donne son pouvoir à madame SUNER.
3. Monsieur ARCOS donne son pouvoir à madame ROUANET.
4. Madame TACCOËN donne son pouvoir à monsieur MANDIN.

Le quorum est constaté.

Date de convocation : **13 novembre 2023**

Date d'affichage de la convocation : **13 novembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de votants : 15

Majorité absolue : 8

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Magali MEILLIAND, à l'unanimité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

A l'ordre du jour figure :

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2023.

1. Grand Narbonne Communauté d'Agglomération : Convention pour le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités communautaires.
2. Grand Narbonne Communauté d'Agglomération : Convention pour le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités communautaires.
3. SYADEN : Convention d'alimentation BT lieu-dit Lou Béal du poste BEAL - Extension réseau basse tension.
4. Mise à disposition des salles communales et modification de leurs tarifs d'occupation, cautions et locations.
5. Décision modificative n°1—lancement d'une étude Notre-Dame des Oubiels et subvention Drac.
6. Attribution d'un complément de subvention de fonctionnement au C.C.A.S au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 1 000 € (action sociale).
7. Don et adhésion de la ville de PORTEL-des-CORBIÈRES à l'association du conservatoire des Oliviers de Durban-Corbières.
8. Mandat spécial pour un déplacement à Paris dans le cadre du congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.
9. Mise à disposition de véhicules de service municipaux auprès des agents et règlement de leurs utilisations.
10. Déclaration d'intention d'aliéner - VENTE : MERY_SALLÉ — GADRAT_CESSAC.
11. Déclaration d'intention d'aliéner - VENTE : MARCHAND / BENE.
12. Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

ADOPTION du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2023

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 1

Grand Narbonne Communauté d'Agglomération : Convention pour le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités communautaires

DÉLIBÉRATION N°048-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 2

Grand Narbonne Communauté d'Agglomération : Convention pour le reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires

DÉLIBÉRATION N°049-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 3

Alimentation BT lieu-dit Lou Béal du poste BEAL - Extension réseau basse tension—conventions à signer entre SYADEN et la Ville.

DÉLIBÉRATION N°050-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 4

Mise à disposition des salles communales et modification de leurs tarifs d'occupation, cautions et locations

DÉLIBÉRATION N°051-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 5

Décision modificative n°1—lancement d'une étude Notre-Dame des Oubiels et subvention Drac

DÉLIBÉRATION N°052-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 6

Attribution d'un complément de subvention de fonctionnement au C.C.A.S au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 1 000 € (action sociale)

DÉLIBÉRATION N°053-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 7

Don de la ville de PORTEL-des-CORBIÈRES à l'association du conservatoire des Oliviers de Durban-Corbières.

DÉLIBÉRATION N°054-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 8

Mandat spécial pour un déplacement à Paris dans le cadre du congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

DÉLIBÉRATION N°055-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 9

Mise à disposition de véhicules de service municipaux auprès des agents et règlement de leurs utilisations.

DÉLIBÉRATION N°056-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 10

Déclaration d'intention d'aliéner - VENTE : MERY_SALLÉ — GADRAT_CESSAC

DÉLIBÉRATION N°057-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 11

Déclaration d'intention d'aliéner - VENTE : MARCHAND / BENE

DÉLIBÉRATION N°058-2023 - Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N°12 :

Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations reçues au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, le 9 juin 2020 par délibération n°014-2020 :

§ 4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

§ 8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

§ 15. Exercice du droit de préemption (DPU).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20h00.

La secrétaire de séance,
Magali MELLAND



Le maire,
Bruno TEXIER,

Par délégation du Maire

Bernard NOWOTNY
Maire-Adjoint

